

À vélo, soyez bien équipé.e !



casque

Le casque est obligatoire pour les enfants de - 12 ans et conseillé pour tous pour votre sécurité.



Quand je suis cycliste, je respecte le code de la route.

éclairage

Un éclairage arrière rouge.



Un dispositif réfléchissant rouge.

antivol

Un antivol fixe situé sur la roue arrière.



Un antivol de type chaîne loué avec le vélo.



Un gilet réfléchissant pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

visibilité

Dispositifs réfléchissants orangés sur les cotés et les pédales.

sonnette

freinage

Des freins à l'avant et à l'arrière.

éclairage

Un feu de position blanc ou jaune.



Un dispositif réfléchissant blanc.

Il faut y penser !



L'entretien régulier du vélo est important pour rouler longtemps sans tracas !



L'antivol est obligatoire sur le cadre et/ou sur un élément fixe (ex. arceaux).



La batterie doit être retirée pour des arrêts relativement longs pour limiter le risque de vols et de dégradation.

Ce qui est interdit

Téléphone, casque audio ou écouteurs.

